



Conges individuel de formation

Par **WOLIL**, le **27/12/2010** à **21:11**

Bonjour,

Je suis salariée dans un centre hospitalier depuis 2001 depuis plusieurs années j'ai une demande de congé formation.

L'organisme FONGECIF m'a accordé ma prise en charge à compter du mois de septembre 2009. Je n'ai pas commencé la formation d'infirmière car je n'avais pas réussi au concours d'entrée.

Suite à cet échec je me rapproche de l'organisme de prise en charge pour les informer de mon échec, ces derniers m'ont signalé que je devais par courrier leur faire part de mon désir de report si telle était ma décision.

Cette année j'ai réussi mon concours d'entrée, j'ai été admise en IFSI j'ai commencé ma formation en septembre dernier je n'ai reçu ma première rémunération le 24 décembre. Vous imaginez donc mon endettement en frais bancaires.

Mon employeur, m'informe qu'il ne pouvait me rémunérer avant n'ayant pas eu de prises en charge pour cette année-ci je me suis donc rapproché de l'organisme en question l'AGEFOS ce dernier m'a de suite remis la prise en charge.

Ma question est que l'année au paravant une prise en charge leur avait été délivrée.

Le service concerné n'a jamais fait son travail avec rigueur, j'ai toujours fait toutes les démarches car sinon mon dossier est en attente.

L'organisme de prise en charge a été surpris que je ne sois pas rémunérée étant donné que l'année dernière j'avais reçu une décision favorable que je n'ai pu honorer n'ayant pas réussi au concours d'entrée, mais ayant fait part de mon désir de report pour l'hôpital attendait une autre prise en charge.

Je souhaite donc savoir si je peux faire mon employeur me rembourser mes frais de banque couvrant cette période.

Je vous remercie d'avance pour l'information que vous me communiquerez.